

COMMUNE DE GENAS (RHONE) - ANNEE 2023
DECISION DU MAIRE n°2023-003

**OBJET : DECISION SANS SUITE POUR LE MARCHE N°2023-03
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET REHABILITATION DU GROUPE
SCOLAIRE JOANNY COLLOMB LOTS 1et 2**

Nomenclature : 1.1.11.4 Travaux

LE MAIRE DE GENAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-1 à L.2124-4, R.2124-1 à R.2124-6,

Considérant que le projet de construction et réhabilitation du groupe scolaire Joanny Collomb à Genas a fait l'objet de 2 consultations sous la forme d'appel d'offre ouvert pour les travaux afin de répondre à un phasage temporel de réalisation. Une première consultation a été lancée le 21 février 2023 pour les lots 1 désamiantage et 2 démolition travaux préparatoires.

La Commission d'appel d'offres réunie en date du 17 avril 2023 a proposé l'attribution des deux lots.

Le Conseil Municipal du 24 avril 2023 a autorisé la signature des 2 lots.

Considérant que la deuxième consultation correspondant aux lots restants a été lancée en date du 31 mars 2023 et que l'ensemble de la consultation pour les lots 3 à 16 est déclarée infructueuse car le montant global des travaux excède de 36.44 % le montant des crédits budgétaires alloués.

Considérant que l'ensemble des lots de cette opération ne peut être réalisé car le montant des crédits alloués ne permet pas de porter le projet.

DECIDE

Article 1^{er} : les lots 1 et 2 sont déclarés sans suite.

Article 2 : Les conseillers municipaux seront informés de cette décision sans délai et il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : La directrice générale des services de la Ville de Genas est chargée de l'exécution de la présente décision. Tout recours contre cette décision devra être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois suivant son affichage.

Fait à Genas, le

- 8 JUIN 2023

Daniel VALÉRO

Maire de Genas
Vice-président du Département du Rhône
Premier vice-président de la CCEL

